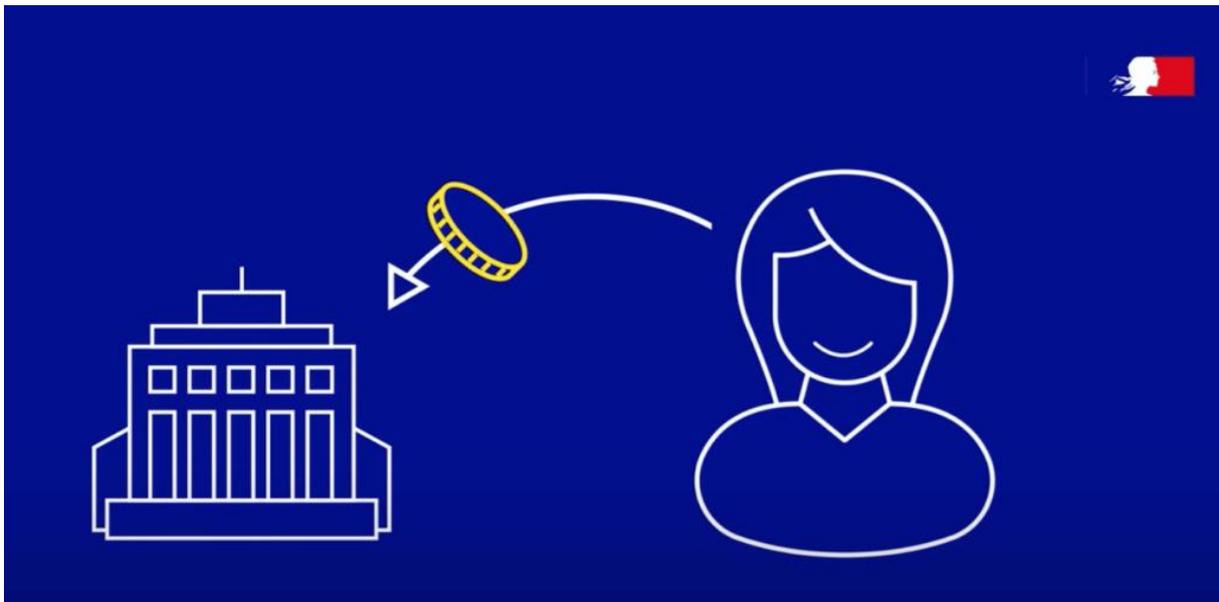


Déclaration de revenus et dons : c'est le moment d'agir

par [La rédaction](#)

10 avril 2025 at 14h00 (Updated on 10 avril 2025 at 08h17)

Ce jeudi 10 avril commence la campagne de déclaration des revenus 2024 sur le site officiel impots.gouv.fr. Pour le département des Bouches-du-Rhône, ainsi que tous les départements français numérotés de 1 à 19 et pour les non-résidents, la déclaration est à faire avant **jeudi 22 mai 2025** minuit. Pour les départements 20 à 54 y compris la Corse, la date de fin est mercredi 28 mai, et pour les départements 55 au 976, jeudi 5 juin 2025.



Dons aux associations : des conditions d'éligibilité

Au moment de faire votre déclaration annuelle de revenus, pensez à indiquer dans votre [formulaire n°2042](#) le montant des versements que vous avez effectués au profit des associations, car ces dons peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu, dont le montant varie selon l'association choisie.

Pour être éligibles à la réduction d'impôt, vos dons doivent être désintéressés et ne comporter aucune contrepartie et les organismes avoir un but non lucratif, un objet social et une gestion désintéressée, et ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes.

Les dons à des organismes d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique établis en France ouvrent généralement droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

[La loi de finances pour 2025](#) pérennise le dispositif dit « Coluche » qui permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 75 % de leurs dons (dans

la limite de 1000 € par an) aux associations d'aide aux personnes en difficulté ; de plus, ce dispositif est élargi aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques. Egalement, les versements effectués jusqu'au 31 décembre 2025 au profit de la Fondation du patrimoine pour la conservation et la restauration du patrimoine immobilier religieux ouvrent droit à cette réduction accrue.

Des dons toujours possibles pour la réduction de l'IFI

Outre la réduction d'impôt sur le revenu pour l'année calendaire au cours de laquelle les dons ont été faits, il existe pour les contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière une possibilité de réduction d'IFI allant jusqu'à 50 000 € et 75 % des dons versés aux organismes reconnus d'utilité publique, jusqu'à la date de la déclaration : il est donc encore temps cette année pour l'IFI. Attention ! Gomet' ne saurait être tenue responsable si jamais votre situation particulière ne vous permettait pas ces avantages fiscaux.

De nombreuses associations actives localement sont éligibles à ces réductions, comme [MarseilleS](#), [l'ARI](#), [Fondation de France Méditerranée](#), [Fondation Hôpital Saint Joseph](#) ou [Helen Keller Europe et son PlanVue](#) local...



Helen Keller à Marseille pour agir sur la santé visuelle et l'égalité des chances

En effet, l'association Helen Keller Europe a lancé en février 2025 son programme PlanVue à Marseille, au service de la vue des élèves dans les écoles de quartiers prioritaires. En rendant accessible et sans reste à charge la santé visuelle aux élèves de primaires et collèges, elle travaille sur l'équité en santé, socle de l'égalité des chances.

Le saviez vous ? Les élèves de 3e en zone d'éducation prioritaire ont deux fois plus de chance d'avoir des troubles visuels de loin non corrigés ; et pourtant, le port de lunettes peut réduire de 44% le risque de décrochage scolaire. Les premiers résultats à Marseille sont criants avec 45 à 50% des enfants dépistés qui nécessitent une consultation chez un ophtalmologiste après le dépistage réalisé par les orthoptistes.

Pour mémoire, l'américaine Helen Keller (1880-1968) est la première personne sourde et aveugle à avoir obtenu un diplôme universitaire ; dès 1915 elle avait fondé à Paris une mission pour venir en aide aux soldats blessés aux yeux pendant la première guerre mondiale, origine historique de l'actuelle association éponyme.